



ZAC CLUSTER DES MEDIAS

PREMIERES ANALYSES D'URBANISME SPORTIF

INTRODUCTION

Le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93), représentant départemental du mouvement sportif, est résolument engagé dans une politique de promotion d'un urbanisme favorable aux activités physiques et sportives (APS)¹. Cela signifie évidemment que l'on souhaite un effort de tous les acteurs concernés pour permettre de renforcer l'offre d'équipements, au sein de notre territoire très carencé. Néanmoins, notre engagement ne s'arrête pas là. L'émergence de l'urbanisme sportif est un objectif global. Cela signifie que toute opération d'aménagement doit avoir, dans ses objectifs principaux, celui de faciliter la pratique de l'activité physique des habitants et des usagers de l'espace qu'elle concerne. Il s'agit donc d'adapter la conception de la ville de demain à la demande d'activité physique de la population (souvent insatisfaite par manque d'espace) et à la diversification constante des pratiques physiques.

Par ailleurs, lorsque l'on connaît les liens entre augmentation de l'activité physique, bien être de la population et lutte contre la pollution (déplacements en modes actifs plutôt qu'en voiture...), les connexions entre les objectifs environnementaux affichés par la SOLIDEO et les ambitions que nous portons paraissent évidentes.

Le CDOS 93 a déjà pu rendre un avis sur la ZAC Village Olympique et Paralympique, dans le cadre règlementaire de l'enquête publique et lors d'interlocutions directes avec la SOLIDEO ou l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. La procédure est identique pour ce qui est du présent avis.

Le projet de Cluster des Médias se veut créateur d'urbanité. En effet, un nouveau quartier va voir le jour au Sud de Dugny, les connexions et la continuité entre cette commune et Le Bourget seront grandement améliorées, le Terrain des Essences sera inclus dans le Parc Georges-Valbon et des installations sportives structurantes seront grandement reconfigurées au Bourget. Dans ce contexte, on ne peut faire l'économie d'un raisonnement approfondi en matière d'urbanisme sportif : la question du sport et de l'activité physique doivent irriguer le Cluster des médias, bien au-delà du symbole olympique. Cela concerne les équipements sportifs mais ne se limite pas à eux. Nous proposerons des commentaires et des pistes d'action pour étayer ces vœux. Nous souhaitons, tout naturellement, que ce document soit la première pierre d'une concertation élargie entre tous les opérateurs de la ZAC et le mouvement sportif local.

Le présent écrit s'articulera autour de cinq parties. Au vu des multiples configurations présentes dans la ZAC, nous fournirons une analyse par site. Après des rappels généraux, nous analyserons tout d'abord le secteur du Parc des sports du Bourget, puis les espaces dugnysiens et, enfin, l'agrandissement du Parc Georges-Valbon. La conclusion contiendra des suggestions globales.

Il est précisé que l'ensemble des suggestions est volontairement maintenu à un niveau généraliste, le temps de la précision devant concerner d'autres acteurs locaux. Le CDOS 93 souhaite, en effet, pouvoir accompagner la réalisation de ce futur quartier pas à pas, en impliquant le mouvement sportif territorial. Nous comptons bien jouer notre rôle fédérateur et mettre à profit notre expérience urbanistique (Interventions dans les projets NPNRU, suivi de plusieurs projets liant sport et espaces publics, participation au Schéma de cohérence des équipements sportifs du Conseil départemental et coopération universitaire...).

¹ ARS-IDF, CDOS 93, CROSIF, IRDS Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive, IAU-IDF, 2018
http://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/etude_urbanisme/amenagement_sportif_irds.pdf

1) RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT

Seront énumérés ici les principes qui nous semblent essentiels pour le futur quartier. Ils peuvent tout à fait coïncider avec des dispositions déjà envisagées par la SOLIDEO. La première section résume des recommandations propres au développement du sport et de l'activité physique, les deux suivantes sont plus génériques.

Quelques ingrédients notables de l'urbanisme sportif

Les vertus des activités physiques et sportives (APS) sont souvent louées. Parmi elles figure celle de contribuer à la bonne santé des populations. Il est en effet scientifiquement prouvé que la pratique régulière de l'activité physique est, par exemple, un outil efficace de la prévention de certaines maladies chroniques (notamment le diabète) ou encore du cancer. De manière plus générale, le rôle des APS dans les processus de socialisation des individus est largement attesté. Au vu des enjeux présents, il est fondamental de pouvoir donner une traduction concrète, sur le terrain, à cette reconnaissance globale. Pour ce qui est du Cluster des Médias, il faut rappeler que cet ensemble urbain va s'inscrire dans un département carencé en équipements et espaces sportifs mais aussi affecté par des problématiques sanitaires liées à la sédentarité et à l'inactivité : il peut, en matière d'urbanisme sportif, répondre à de véritables besoins territoriaux. Par ailleurs, les enjeux écologiques du projet sont, dans un certain sens, une opportunité pour développer des APS toujours plus respectueuses de l'environnement et compatibles avec la protection des espèces les plus menacées, mais aussi pour montrer que les APS sont, notamment pour le biais des circulations douces, un vecteur d'un mode de vie éco-responsable.

Dans un contexte olympique ou la visibilité et la portée de symbole et d'exemple de la ZAC Cluster des médias seront considérables, le projet urbain doit, à notre sens, fixer des objectifs généraux clairs et ambitieux en matière de développement sportif. Il doit s'agir de prescriptions très simples et facilement évaluables. Pour notre part, nous pouvons déjà en envisager certaines, en configuration héritage :

- Maintenir, de manière générale, une empreinte olympique en donnant à l'ensemble urbain une identité sportive. Toutes les propositions de ce document sont orientées en ce sens et il est fondamental que cette identité puisse s'exprimer au-delà des équipements sportifs proprement dits.
- Faciliter la pratique par la création de nombreux espaces dédiés accessibles à tous et par des aménagements visant à renforcer les fonctionnalités support de la pratique des APS (par exemple casiers et conciergerie-vestiaires)
- Assurer une bonne visibilité des espaces de pratique des APS inclus dans le périmètre de la ZAC et de ceux situés dans le voisinage de la ZAC
- Offrir des lieux permettant le développement de la vie associative (notamment en rez-de-chaussée d'immeuble)
- Maintenir les activités sportives et culturelles existantes dans la ZAC.

Favoriser les connexions

La question des circulations douces est évoquée dans les documents présentés par la SOLIDEO. Les voies douces vont, pour le Cluster des Médias, constituer une ossature importante et on ne peut que souhaiter que leur développement s'inscrive dans une stratégie globale, favorisant également les fonctions support comme le stockage sécurisé.

Réaliser des espaces selon les principes de l'accessibilité universelle

Il est plus que fondamental de prendre en compte tous les types de handicaps existants en favorisant des démarches inclusives dès la conception de tous les éléments du quartier. Les enjeux de signalétique sont bien sûr importants et nécessitent une grande attention : l'utilisation du français facile à lire et à comprendre² ou des pictogrammes compteront, par exemple, parmi les thématiques à traiter.

² <https://www.cnsa.fr/documentation/publications-de-la-cnsa/les-fiches-en-facile-a-lire-et-a-comprendre>

2) LA CONFIGURATION DU PARC DES SPORTS DU BOURGET

Le Parc des sports du Bourget est amené à être reconfiguré. Face à cette perspective nous reviendrons sur l'importance des connexions avec les quartiers environnants et sur les éléments paysagers généraux. Une observation sur le dimensionnement du gymnase sera formulée.

Le nouveau Parc des sports du Bourget aura vocation à structurer la pratique sportive de cette commune par une programmation conséquente. Il est donc particulièrement important que les liens entre cet espace et le reste de la commune soient clairement établis. Le contenu du projet de ZAC, en lui-même, semble satisfaire à cet impératif : il prévoit une nouvelle connexion avec le tissu urbain au Sud ainsi qu'une entrée principale Sud-Ouest élargie et beaucoup plus avenante que l'actuelle. La problématique, de notre côté, réside plutôt dans la connexion aux infrastructures de transport (RER, Grand Paris express, T11 notamment). Le lien avec la gare du Bourget n'apparaît pas encore de façon évidente. Au-delà des circulations motorisées, la création de voies douces à cet effet est particulièrement indiquée. Lesdites voies douces pourraient, en toute logique, être le support de parcours sportifs urbains amenant, en toute logique, vers le Parc des Sports.

Le concept même du Parc des sports renouvelé présente un intérêt certain et facilitera, très probablement, l'hybridation entre les activités encadrées et non encadrées. Il est clair que le projet vise à accueillir un public très large et à lui proposer des possibilités d'activités diversifiées. C'est un outil dont pourront se saisir les clubs pour toucher de nouveaux publics, actuellement non-licenciés. Un élément paysager ne transparaît cependant pas assez des documents présentés sur le site de l'enquête publique : le lien entre ce parc des sports et les espaces dugnysiens de la ZAC. Malgré la passerelle, on a du mal à imaginer une liaison clairement matérialisée. La reconfiguration générale du Parc des Sports renouvelé devra, à notre sens, mettre en valeur cette liaison vers le Nord. Le cheminement vers la passerelle mérite donc de constituer l'épine dorsale du secteur, avec un effet sur la disposition des équipements. Notons, au passage, que, plus le trajet sera instinctivement lisible, plus il favorisera les dynamiques d'accessibilité universelle.

Concernant les capacités des équipements futurs et notamment du gymnase, nous recommandons une attention significative à la situation particulière du Parc des Sports. Un tel espace aura très probablement, pour ce qui est des événements et des compétitions, une dimension supra-communale. De manière générale, le CDOS 93 souhaite que le renouvellement du Parc des Sports ne comporte pas de perte d'espaces de pratique, quelles que soient la configuration et l'orientation choisies. Enfin, pour ce qui est du Pôle Espoirs Paralympique, nous demandons à ce qu'il soit élaboré en complémentarité avec le PRISME³, pôle sportif inclusif qui doit voir le jour à Bobigny et qu'il puisse s'inscrire dans un esprit d'ouverture vers le Parc des Sports.

3) Les espaces dugnysiens et le Parc de l'Aire des Vents

Le CDOS 93 explicitera, ici, ses impressions concernant les espaces, principalement dugnysiens, allant des bassins de la Molette à l'actuel centre-ville de Dugny et incluant, donc, le Parc de l'Aire des Vents. Après des considérations générales, nous nous pencherons très spécifiquement sur le Parc de l'Aire des Vents et sur le cas de la pratique cycliste.

La logique générale des projets est satisfaisante. Nous considérons, comme beaucoup, que la qualité urbaine actuelle des espaces dugnysiens de la ZAC est plus que perfectible. Ainsi, les perspectives présentées par la SOLIDEO, et visant à créer un véritable système urbain et paysager du Bourget jusqu'au Parc Valbon et à Dugny, sont positives. Nous invitons l'ensemble des acteurs concernés à réfléchir aux itinéraires traversant ces espaces en faisant une place conséquente à la pratique sportive. La signalétique sera encore une fois

³ <https://lemag.seinesaintdenis.fr/Un-nouvel-equipement-pour-l-inclusion-par-le-sport-porte-par-le-Departement>

déterminante. Dans ce cas, la signalétique est déterminante et nous nous permettons, ici, de reproduire notre conseil donné pour le village olympique. A l'image de ce qu'a fait la ville italienne de Pesaro⁴, nous proposons d'identifier le réseau de vélo en site propre comme une ligne de métro, en donnant aux pistes une couleur spécifique et en signalant par des « arrêts » les principaux centres d'intérêts présents le long de la piste⁵. L'itinéraire principal de ce métro-vélo pourrait suivre la route départementale ou, à défaut, la ligne de bus en site propre prévue à l'Est du Parc de l'Aire des Vents. La desserte du Parc des sports du Bourget est un impératif et, idéalement, cet itinéraire mériterait d'être prolongé vers la gare du Bourget. On peut aussi envisager des dessertes du Parc Georges-Valbon par le même procédé. Le développement d'une telle opération mérite un accompagnement en matière de stationnement sécurisé. Au-delà des obligations réglementaires, nous préconisons une réutilisation des stationnements vélos, réalisés pour les Jeux, au bénéfice de l'ensemble de la ZAC, en configuration héritage. Elargir la perspective à un territoire plus vaste pourrait être très profitable pour cette réflexion. Néanmoins, le caractère utilitaire des pistes devra demeurer très valorisé, pour maintenir une logique de transport du quotidien et favoriser des utilisations régulières.

La question du cyclisme compétitif est également présente à Dugny, et plus particulièrement dans le Parc de l'Aire des Vents. Nous rejoignons la vigilance de nombreuses instances cyclistes qui ne souhaitent pas perdre les espaces d'entraînement constitués par les chemins bitumés du Parc de l'Aire des Vents. Nous sommes satisfaits que l'urbanisation de ce lieu soit limitée à une frange. Néanmoins, nous ne pouvons que constater une perte sèche d'espace. Le risque de nuire à la pérennisation et au développement d'un espace sportif existe : la concrétisation d'un tel risque serait paradoxale pour une réalisation étroitement liée au plus grand évènement sportif au Monde. Ainsi, il semble indispensable de reconfigurer les actuelles allées bitumées afin de maintenir une surface linéaire de pratique identique. Dans la mesure où ils ont également identifié le risque précité, le CDOS 93 se tient à la disposition de la SOLIDEO, du Conseil départemental et de l'ensemble des acteurs concernés pour permettre une concertation spécifique et détaillée avec l'ensemble du monde cycliste, voire sportif : nous précisons en effet que d'autres disciplines sportives (athlétisme notamment) sont susceptibles d'être impliquées. Quoi qu'il en soit, la question des conflits d'usage devra être traitée en amont et il ne semble pas inutile, lorsque cela est pertinent, de différencier les voies réservées à la pratique sportive intensive et celles dédiées aux autres utilisateurs, les différentiels de vitesse étant des générateurs d'accidents très conséquents.

Les documents présentés par SOLIDEO font mention d'un gymnase et de plusieurs aires de pratique extérieure. Nous sommes très heureux de ces orientations car conscients de l'intérêt d'accoler pratique encadrées et pratiques dites libres. Nous sommes prêts à accompagner la démarche de SOLIDEO et des autres acteurs pour affiner, avec les clubs sportifs concernés, la programmation. La variété devra être le maître mot, afin que toutes les typologies de pratiquants puissent trouver un intérêt à fréquenter ce nouvel espace. En lien avec le développement cycliste, une maison du vélo pourrait être envisagée à proximité du gymnase et, éventuellement, occuper un espace en rez-de-chaussée d'immeuble.

4 <http://www.comune.pesaro.pu.it/viabilitaemobilita/citta-della-bicicletta/bicopolitana/> (en italien)

5 ARS-IDF, CDOS 93, CROSIF, IRDS Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive, IAU-IDF, 2018, pages 43 et 44

4) LE PARC GEORGES-VALBON

Le Parc Valbon est avant tout un espace nature et nous souhaitons que cette identité soit préservée, d'autant plus que le Terrain des Essences est situé à proximité de certaines zones du Parc particulièrement sensibles d'un point de vue écologique.

Cette situation n'est pas incompatible avec les pratiques de l'activité physique et du sport, à condition qu'elles soient particulièrement respectueuses de l'environnement. Il nous semblerait profitable que, dans le terrain des Essences, passent des parcours qui inciteraient à la fois à la pratique physique et à la découverte ou à la contemplation de la nature. Ces parcours pourraient conduire à des espaces d'agrès sportifs à construire (Près du Grand Lac du Parc Valbon par exemple) et, côté ville, vers le Parc de l'Aire des Vents ou Le Bourget. Trop souvent opposées, les pratiques sportives et la protection de l'environnement peuvent trouver de beaux espaces de coopération et d'entente.

CONCLUSION

Le projet du Cluster des Médias est, dans l'ensemble, propice au développement de l'activité physique. Même si notre vigilance demeure quant à la préservation des pratiques existantes, notamment cyclistes, nous sommes favorables aux intentions générales présentées par SOLIDEO et ses partenaires.

Nous sommes, en tant que représentants du mouvement sportif départemental, prêts à nous investir dans le développement du projet et désireux d'accompagner la SOLIDEO, ses partenaires et l'ensemble des sportifs concernés pour affiner les questions relatives à l'urbanisme sportif, qui inclut, tout naturellement, les mobilités actives.



Document réalisé par le CDOS 93 - AVRIL 2019
Directeur de la publication : Bruno Giel
Rédaction : Martin Citarella
Mise en page : Laetitia Lejeau